Amendement N° 045



Conseil régional Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-168

LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE NOUVEAU CORONAVIRUS AIDE MÉDICALE D'URGENCE À LA CHINE

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« décide la création d'une cellule de crise, chargée de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires à la mise en place, avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés (services de l'État, ARS, AP-HP, IDF Mobilités...) d'un plan régional de prévention et d'intervention répondant à une potentielle épidémie en lle-de-France de coronavirus (Covid 19) ».

Exposé des motifs

METTRE EN PLACE UNE CELLULE DE CRISE ET LANCER UN PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET D'INTERVENTION FACE A UNE EPIDEMIE POTENTIELLE DE CORONAVIRUS

Le présent rapport propose une subvention de 30 000 € permettant d'abonder le Fonds d'action extérieure des collectivités locales (FACECO) afin de financer une livraison en urgence de matériel médical dans la Province du Zhejiang en Chine, particulièrement touchée par l'épidémie de nouveau Coronavirus.

S'il est louable que notre collectivité décide un tel geste de solidarité internationale, on peut toutefois s'interroger sur l'étroitesse de son calibrage financier, peu en rapport avec l'ampleur du territoire concerné.

Il convient aussi, en outre, que notre collectivité se préoccupe sans tarder des conséquences d'une épidémie potentielle du coronavirus sur le territoire francilien, alors même que des régions européennes commencent à être touchées, et qu'au niveau national le Gouvernement, qui n'a cessé d'anéantir les moyens des hôpitaux publics et des services d'urgence,, tarde à prendre des mesures à la hauteur des risques.

La création d'une cellule de crise régionale, pilotée de manière pluraliste car la question nécessite la mobilisation de tous et se situe au-delà des intérêts partisans, en vue du lancement d'un plan régional de prévention et d'intervention spécifique, élaboré en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés (notamment les services de l'État, l'ARS, l'AP-HP, IDF Mobilités) s'impose donc de toute urgence. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉPrésidente de groupe

Hatait